



## Municipalité

Case postale

CH-1401 Yverdon-les-Bains

Date : 4 mars 2022

N/réf. : lge

## AVIS AUX ELECTRICES ET ELECTEURS DE LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Nous informons les électriciens et électeurs de la Ville d'Yverdon-les-Bains qu'en date du 3 mars 2022, le Conseil communal a accepté les préavis suivants :

- **PR22.02PR** concernant une demande de crédit d'étude de CHF 395'000.- pour la poursuite des études en lien avec le projet-modèle « Un espace public à 5 minutes de chaque Yverdonnois-e », subventionné par la Confédération
- **PR22.03PR** concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 435'000.- pour le renouvellement de la signalisation routière et piétonne conformément au Programme de signalisation régionale

*Le référendum peut être demandé contre ces décisions dans les **dix jours** à dater de la publication du présent avis, en respectant les dispositions de l'article 110 al. 1 de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt et autorisera la récolte des signatures requises ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art 110 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al. 3 LEDP (art. 110a al. 1 LEDP).*

MUNICIPALITE  
D'YVERDON-LES-BAINS

Pilier public du 4 au 14 mars 2022